



Communiqué de presse
22 mai 2018

Vers une modernisation de la Profession sous l'impulsion de la CSD

La CSD poursuit son objectif de valorisation du secteur en remportant notamment l'adhésion de la CFDT et FO à ses deux dernières propositions : la modification de la grille de salaires et la refonte des classifications. C'est ainsi la toute première organisation professionnelle du Transport à fédérer l'ensemble des partenaires sociaux autour d'un projet si novateur.

Ces deux accords prennent en compte tant la réalité des entreprises que la valorisation des compétences exercées par les salariés.

La nouvelle méthode de classification, qui a nécessité plus de deux ans de travail et de négociations, considère désormais les évolutions des métiers et les possibles itinéraires professionnels et se base sur des critères classants : formation / connaissances / expérience, contenu de l'activité / technicité, autonomie, responsabilité. Chaque entreprise devra donc analyser chaque emploi. Un même emploi pourra avoir une description ou une appellation très différente, d'une entreprise à une autre et donc un classement à un niveau différent. Cet accord, s'appliquera 6 mois après extension, soit aux alentours de l'été 2019, ce qui permettra aux adhérents de bénéficier d'ici là des formations gratuites organisées par la CSD.

Quant à la grille de salaires, également signée par la CGC, elle augmente soit de 1,3%, soit de 1,5% en fonction des coefficients et voit la création d'un DCO pour les déménageurs conducteurs sur VUL titulaires du permis B. Elle s'appliquera à compter du 1^{er} jour suivant l'extension et au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

La signature de ces deux accords majeurs rappelle, s'il le faut, que la CSD est un véritable moteur de l'évolution de la Profession et un acteur incontournable dans la défense des intérêts du déménagement.

Contact presse

Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40

communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement - Depuis sa création en 1890, la CSD est l'organisation professionnelle en France qui représente les métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Véritable porte-parole se mobilisant pour défendre les intérêts de la profession, des plus modestes PME artisanales aux plus importants groupements, la CSD représente 520 entreprises du secteur.

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public